

AVIS PUBLIC**ENTRÉES EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT REG-350 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES »

**RÈGLEMENT REG-369 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION REG-7
AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION »**

AVIS EST DONNÉ par la soussignée que lors de sa séance du 19 avril 2016, le conseil de la Ville de Brossard a adopté les règlements REG-350 et REG-369.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés au Service du greffe situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Brossard, ce 10^e jour de mai 2016.

Nicole Fréchette, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6311.